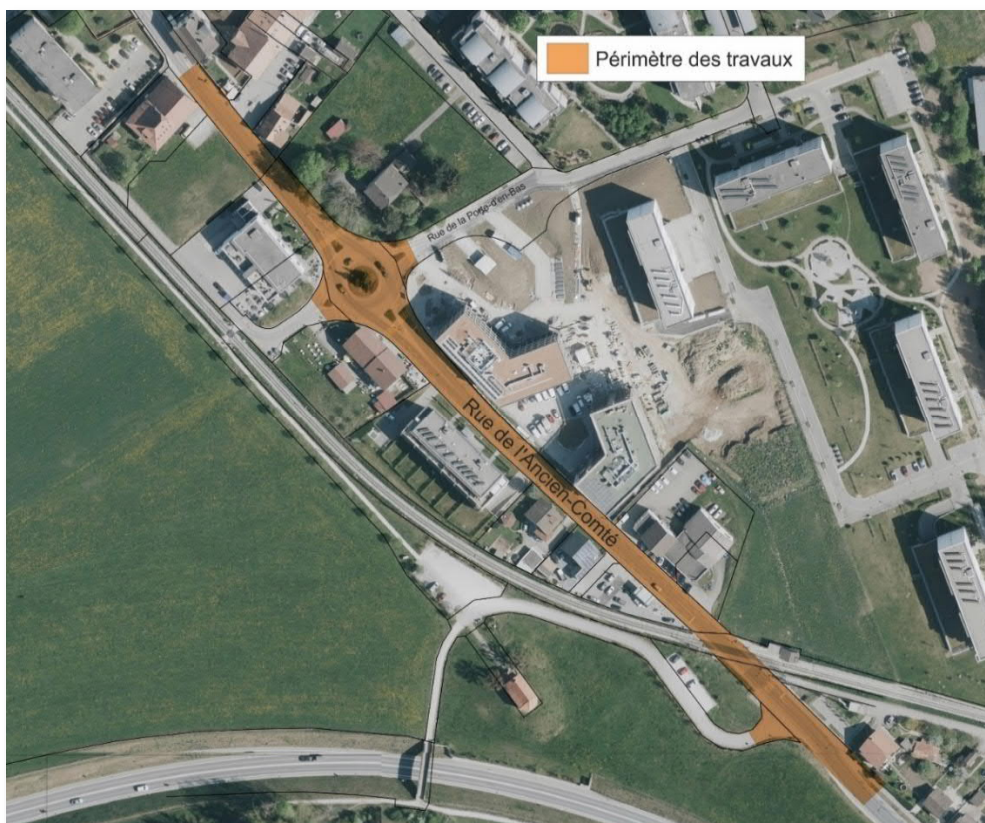


**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 ET 14 DECEMBRE 2021****Point 4.1.15 de l'ordre du jour****Réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud****1. Introduction**

Cette demande de crédit concerne les travaux à réaliser sur la rue de l'Ancien-Comté, depuis le passage à niveau de la ligne TPF Bulle-Broc et jusqu'au début de la zone 30 km/h traversant La Tour-de-Trême, représenté en orange sur le plan ci-dessous.



Le projet prévoit le réaménagement complet de l'espace public.

Dans le cadre des travaux, le réseau de chauffage à distance sera complété, permettant ainsi d'assurer un bon fonctionnement du réseau et le raccordement de nouveaux immeubles privés. Les réseaux d'eau, d'électricité et multimédia seront également rénovés selon les besoins.

## **2. Contexte du projet**

Le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté fait partie des mesures d'accompagnement de la H189 et du Projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération (PA1). À ce titre, ces travaux profiteront de subventions, à hauteur de 30%, de la part de la Confédération.

Ce secteur de la rue de l'Ancien-Comté est le dernier de l'axe d'entrée sud à la ville à devoir être réaménagé. Il constitue un maillon essentiel du réseau routier de l'agglomération, dont le bon fonctionnement multimodal à moyen et long termes doit être garanti afin qu'il puisse répondre aux objectifs suivants :

- Rendre plus attractifs les déplacements des cyclistes et des piétons en proposant des aménagements sécurisés et confortables pour la mobilité douce ;
- Garantir la bonne progression des transports en commun circulant sur cet axe ;
- Accompagner le trafic individuel et faire respecter la hiérarchie du réseau routier en reportant le trafic de transit sur la route de contournement ;
- Redonner une qualité urbanistique à l'espace public ;
- Garantir un respect des normes d'accessibilité (LHand) et de bruit (OBP).

Le réaménagement du réseau routier permet de faire le lien entre les mesures déjà prises auparavant sur la route de l'Intyamon et sur la partie amont de la rue de l'Ancien-Comté, à savoir la mise en zone 30.

De plus, Gruyère Energie SA a fait part de la nécessité d'améliorer la sécurité d'approvisionnement du réseau de chauffage à distance en reliant la nouvelle centrale de chauffe de Pra Bosson sur les conduites existantes situées au centre de la Tour-de-Trême et ceci dès 2024. Dans le souci de limiter les nuisances et d'optimiser les frais, il est opportun de trouver une synergie entre ces travaux en sous-sol et le réaménagement de l'espace public.

En plus des questions de mobilité, le réaménagement de l'axe est cohérent avec les projets connexes nouvellement développés tels que le secteur du « Pra sud » et ceux à venir.

## **3. Réaménagement de l'espace public**

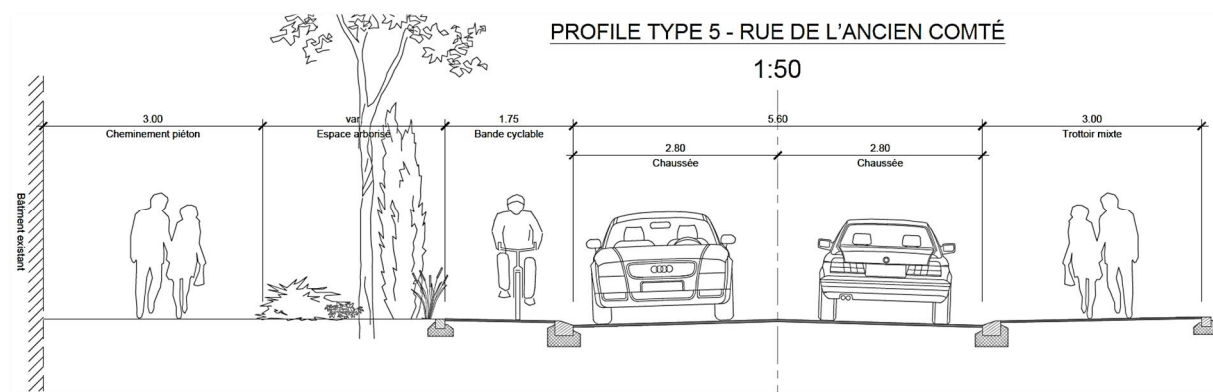
### **3.1 Description des travaux**

#### **Rue de l'Ancien-Comté (tronçon passage à niveau – giratoire du Pra)**

La voie de circulation de 5.60m sera matérialisée par des bordures biaisées en granit Serizzo et grenillées toutes faces, selon les standards que nous avons actuellement en ville de Bulle.

Au sud, la largeur du trottoir mixte sera de 3.00m avec une réduction à 2.50m au droit du passage à niveau.

Au nord, le trottoir mixte sera réduit à 2.50m le long du garage automobile. Puis, au droit du complexe immobilier « Pra sud », une bande verte arborisée séparera les flux ; les piétons seront dirigés sur le cheminement piéton existant de 3.00m de large alors que les cycles emprunteront une piste cyclable de 1.75m.

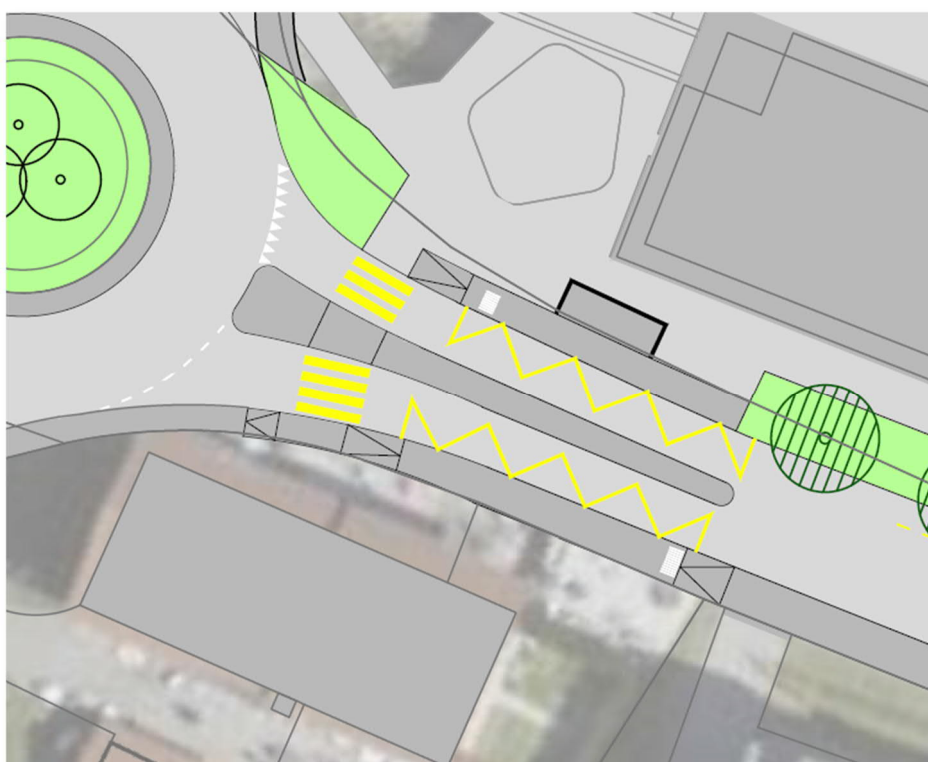


*Profil vue dans le sens sortant de la ville)*

L'arrêt de bus en direction de la sortie de la ville sera conservé à son emplacement actuel et mis en conformité selon les directives de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Cet arrêt ne sera pas équipé d'Abribus dans la mesure où il s'agit du dernier arrêt avant le terminus et qu'il ne sert, principalement, que de descente des passagers.

L'arrêt de bus existant en direction de la ville sera déplacé de manière à se retrouver en face de l'arrêt précité. Il respectera également les directives de la LHand et sera équipé d'un Abribus de 6.30m de long, avec bancs, du même type que ceux déjà présents ailleurs en ville.

En fonction de la nouvelle loi sur la mobilité, qui rentrera en vigueur prochainement, il est probable que l'État de Fribourg participe financièrement au réaménagement de ces arrêts de bus. Cependant, aucun montant ne peut être prononcé à la rédaction du présent message.



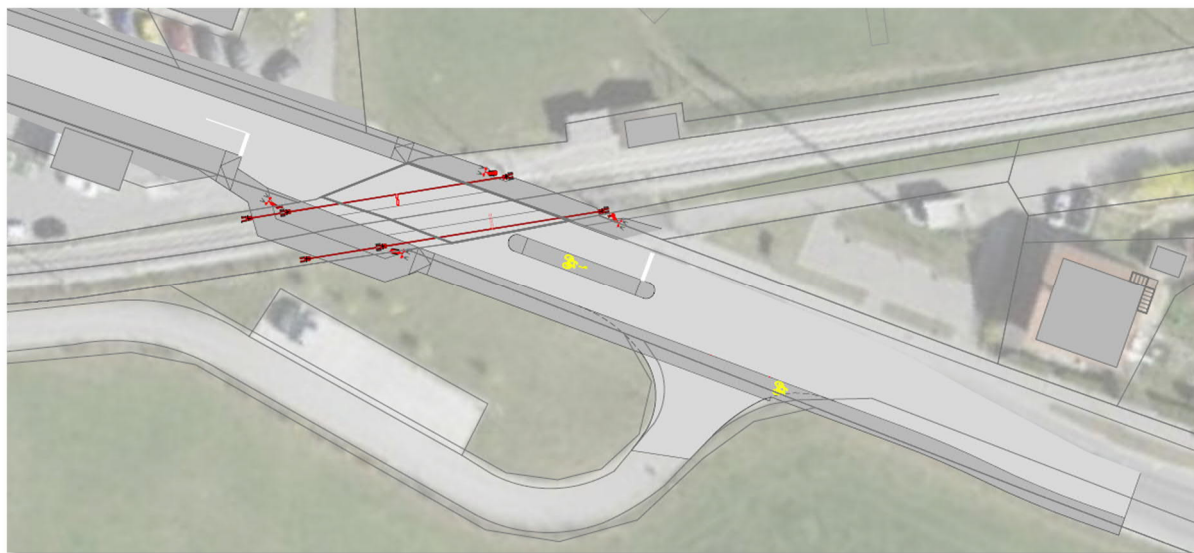
*Situation de l'arrêt « Le Pra »*

Un nouvel éclairage public, avec LED et abaissement de l'intensité durant la nuit, sera également mis en place.

### **Passage à niveau**

Le réaménagement de la traversée du passage à niveau, notamment les cheminements de mobilité douce au nord et au sud, a été coordonné avec les travaux de réfection de la ligne de chemin de fer Bulle – Broc-Fabrique (actuellement en cours).

En aval du passage à niveau, un îlot central, faisant office d'aide à la traversée pour cycles et piétons, sera aménagé. Ce dernier permet aux cycles et piétons de rejoindre l'impasse de la Halte ainsi que le trottoir nord existant.



*Situation au droit du passage à niveau*

### **Carrefour Ancien-Comté – Porte-d'En-Bas**

L'îlot central du carrefour giratoire sera maintenu et les grands arbres existants seront conservés, pour autant que leur état sanitaire le permette. Dans le cas contraire, ils seront remplacés. Seul l'anneau de circulation sera réfectionné et légèrement élargi afin d'améliorer le passage des bus, donc le confort des usagers. La chaussée sera également renforcée, afin d'éviter l'orniérage.

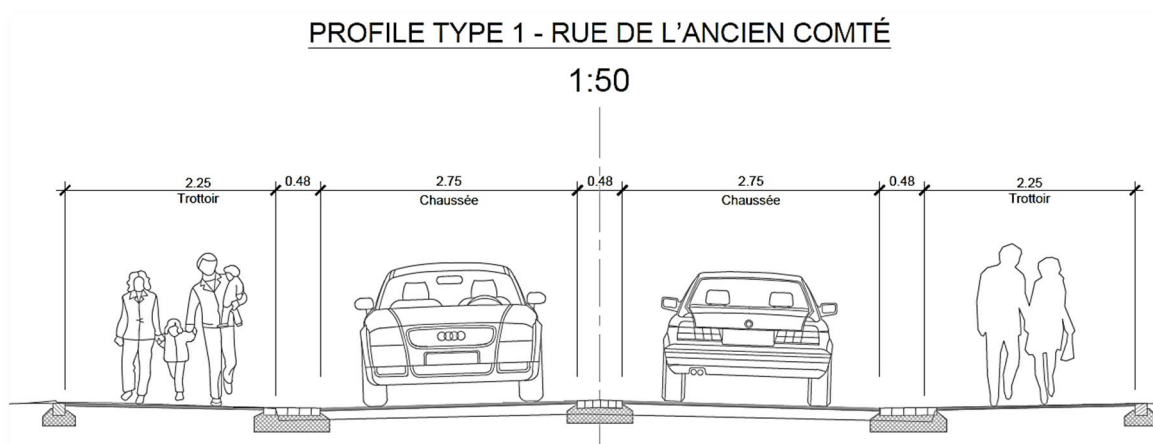
### **Rue de l'Ancien-Comté (tronçon giratoire – entrée zone 30 La Tour-de-Trême)**

La zone 30 de la rue de l'Ancien-Comté sera prolongée jusqu'au giratoire, avec le même aménagement qu'aujourd'hui.

Les voies de circulation de 2.75m seront délimitées par des rangs de pavés de 48cm de large en leur centre ainsi que sur chacun des côtés. Les pavés seront rouges, identiques à ceux actuellement posés sur la rue de l'Ancien-Comté.

Les trottoirs au sud et au nord auront une largeur de 2.25m, qui correspond au standard des trottoirs bullois, avec quelques exceptions localisées en fonction du bâti existant.

Quant aux cycles, étant en zone 30, ils circuleront sur la chaussée.



*Profil vue depuis la ville (sens Ouest-Est)*

La porte d'entrée actuelle de la zone 30 sera déplacée vers le sud, en sortie du giratoire.

Pour finir, l'étude d'assainissement sur le bruit routier démontre qu'il est nécessaire de prendre des mesures spécifiques sur tout le tronçon car les valeurs limites d'immission (VLI) sont dépassées. Dans ce sens, le projet prévoit la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur la chaussée pour le secteur aval et l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur la partie amont. Des subventions cantonales de l'ordre de 16% du coût des travaux d'assainissement au bruit routier et de l'ordre de 25% du coûts des travaux de signalisation peuvent être espérées. Toutefois, l'octroi de ces subventions dépendra du montant que le Canton a encore à disposition.

### 3.2 Coûts des travaux

|                                |            |                            |
|--------------------------------|------------|----------------------------|
| Travaux préparatoires          | Fr.        | 144'400.00                 |
| Aménagements paysagers         | Fr.        | 30'800.00                  |
| Terrassement et infrastructure | Fr.        | 258'100.00                 |
| Bordures et pavages            | Fr.        | 215'100.00                 |
| Chaussée et revêtement         | Fr.        | 353'200.00                 |
| Éclairage public               | Fr.        | 60'000.00                  |
| Abribus                        | Fr.        | 54'000.00                  |
| Signalisation et marquages     | Fr.        | 11'500.00                  |
| Honoraires                     | Fr.        | 112'700.00                 |
| Divers et imprévus             | Fr.        | <u>90'200.00</u>           |
| Total HT                       | Fr.        | 1'330'000.00               |
| TVA 7.7 %                      | Fr.        | <u>102'410.00</u>          |
| Total intermédiaire TTC        | Fr.        | 1'432'410.00               |
| Emprises de terrain            | Fr.        | <u>46'400.00</u>           |
| Total TTC                      | Fr.        | 1'478'810.00               |
| <b>Montant arrondi à</b>       | <b>Fr.</b> | <b><u>1'480'000.00</u></b> |

Ce montant bénéficie du financement conjoint de la Confédération et de Mobul dans le cadre du PA1. La subvention se monte à Fr. 450'000.00. D'autre part, une contribution au titre d'aide cantonale aux investissements des communautés régionales de transport sera demandée. Cette subvention peut représenter jusqu'à 50% des coûts non couverts par les contributions fédérales pour les transports publics et la mobilité douce. De plus, selon le projet de nouvelle loi sur la mobilité, le Canton pourrait participer au financement des arrêts des bus. Des subventions pour les mesures d'assainissement au bruit routier pourraient également être versées. Toutefois, dans la mesure où ces montants ne sont pas certains, ils n'ont pas été considérés.

#### **4. Crédit demandé**

##### **4.1 Réaménagement de l'espace public**

|                                          |                         |
|------------------------------------------|-------------------------|
| Réaménagement de l'espace public         | Fr. 1'480'000.00        |
| Fonds énergie 1%                         | Fr. 14'800.00           |
| Fonds culture et embellissement 1%       | Fr. 14'800.00           |
| Total investissement, TVA 7.7 % comprise | Fr. 1'509'600.00        |
| Montant arrondi à                        | Fr. <u>1'510'000.00</u> |

**Crédit total demandé, arrondi à** **Fr. 1'510'000.00**

**Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'510'000.00 pour le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 450'000.00 ainsi que d'éventuelles subventions cantonales.**

**Financement :** Par emprunt de Fr. 1'510'000.00 auprès d'un organisme financier

**Amortissement :** 2.5 % par année, dès 2024

**Intérêts :** 1.5 % par année

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Syndic**  
**Jacques Morand**

**Le Secrétaire général**  
**Raoul Girard**